

**Projet de réaménagement des rues Albert et Slater (CP000317)  
Foire aux questions**

Thème	Questions	Réponses
<p align="center"><b>Conception</b> <b>1</b></p>	<p>Les plans d'aménagement des rues Albert et Slater présentent des lacunes en matière d'urbanisme.</p> <p>Il serait bien d'ajouter des arbres ou de la végétation afin d'embellir ces couloirs.</p> <p>Il serait également souhaitable que l'aménagement paysager et le paysage de ces rues soient similaires à ceux réalisés récemment à l'ouest dans le cadre du Projet de réfection intégrée des rues Albert, Queen et Slater et de l'avenue Bronson.</p>	<p>Le plan proposé pour ce projet consiste à transformer les voies de transport en commun actuelles en installations cyclables, avec un budget limité pour les travaux de réfection supplémentaires. Toutefois, à la lumière des commentaires reçus, la Ville examine la possibilité d'ajouter des espaces verts afin d'améliorer l'apparence et l'ambiance de ces couloirs. Nous envisageons la plantation d'arbres de rue capables de résister à un environnement urbain hostile ainsi que d'autres végétaux faciles à entretenir. Comme nous ne procédons pas à une réfection complète de ces chaussées, nous devons nous limiter aux emplacements où les trottoirs sont particulièrement larges, où la visibilité aux intersections ou aux approches privées n'est pas compromise et où les infrastructures souterraines ne sont pas touchées.</p> <p>Nous examinerons également les possibilités d'ajouter des avancées de trottoir avec des éléments décoratifs afin de donner plus de caractère aux couloirs, qui sont désignés comme des artères principales dans le Plan officiel de la Ville. Bien que le budget ne permette pas une reconstruction complète pour harmoniser l'aménagement paysager avec celui réalisé à l'ouest, nous ferons tout notre possible pour améliorer le paysage de ces rues.</p>
<p align="center"><b>2</b></p>	<p>Il est à noter que la rue reste pratiquement inchangée, et que plusieurs îlots continuent d'avoir des trottoirs étroits. Serait-il possible d'élargir les trottoirs dans le cadre du projet?</p>	<p>Étant donné que le budget du projet prévoit la transformation des voies de transport en commun en des aménagements cyclables et non la reconstruction complète de la chaussée, l'élargissement des trottoirs actuels ne fait pas partie de la portée du projet, sauf aux endroits où les arrêts d'autobus sont reconfigurés. Cependant, nous sommes en train d'analyser certains îlots où les trottoirs sont particulièrement étroits pour voir s'il serait possible de les élargir.</p>
<p align="center"><b>3</b></p>	<p>Les bandes cyclables semblent étroites à plusieurs endroits, alors qu'il y a beaucoup d'espace inutilisé. Est-il possible de les élargir?</p>	<p>L'équipe responsable du projet essaie d'élargir les bandes cyclables lorsque la situation le permet, comparativement à ce qui a été présenté lors de la journée portes ouvertes. Ces endroits se trouvent principalement au milieu des îlots, où nous pouvons réduire les aires peintes et donner plus d'espace aux cyclistes.</p>
<p align="center"><b>4</b></p>	<p>Quelles mesures seront prises pour séparer les piétons des cyclistes, notamment pour éviter que les piétons s'arrêtent ou marchent dans les installations cyclables?</p>	<p>Les nouvelles installations cyclables seront séparées des trottoirs par une bordure infranchissable standard sur la majeure partie du projet. Comme nous réaffectons essentiellement l'espace des voies réservées aux autobus aux bandes cyclables, nous essayons d'éviter de devoir reconstruire les bordures lorsque la situation le permet. Aux endroits où les installations cyclables seront en surélévation, principalement aux arrêts d'autobus réaménagés, une délimitation sera prévue pour guider les piétons.</p>

Thème	Questions	Réponses
<b>Conception</b> <b>5</b>	Le manque de points d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans l'aménagement prévu soulève des préoccupations.	L'équipe responsable du projet prévoira des espaces entre les bordures séparant le stationnement des installations cyclables afin de faciliter l'accès. Elle étudie également l'aménagement de bordures inclinées pour rendre l'accès au trottoir plus facile depuis les aires de stationnement.
<b>6</b>	L'élimination des voies réservées aux autobus signifie-t-elle que les autobus ne circuleront plus sur les rues Albert et Slater?	Les rues Albert et Slater continueront d'être desservies par le transport en commun. OC Transpo maintiendra ses circuits locaux, et la STO utilisera certaines sections de ces couloirs pour ses circuits. L'élimination des voies réservées aux autobus entraînera le réaménagement des arrêts d'autobus afin d'assurer la continuité du service dans le secteur.
<b>7</b>	On s'inquiète de la réduction globale du nombre de places de stationnement le long des rues Albert et Slater et de l'incidence que cela aura sur les commerces qui dépendent encore de clients qui choisissent de venir en voiture.	Le nombre de places de stationnement en soirée et la fin de semaine diminuera (places où le stationnement est interdit pendant le jour), mais il y aura une augmentation du nombre de places sans restriction horaire. Il y aura toutefois une réduction globale du nombre de places de stationnement. Des études antérieures ont montré que, malgré une réduction du nombre de places de stationnement sur rue, la capacité des stationnements hors rue situés dans un rayon d'un îlot était suffisante pour répondre à la demande. L'objectif global des projets de mobilité dans le centre-ville est d'accroître le recours à des modes de transport autres que l'automobile, notamment la marche, le vélo et le transport en commun.
<b>8</b>	Le stationnement peut-il être éliminé afin d'élargir les trottoirs et les installations cyclables et d'ajouter plus de verdure?	Même si nous réduisons le nombre total de places de stationnement, nous voulons conserver certaines places dans la rue pour permettre l'accès aux commerces et faciliter l'accessibilité. Bon nombre de ces places sont également destinées aux livraisons, aux taxis et au stationnement du personnel diplomatique.
<b>9</b>	La limite de vitesse sur les rues Albert et Slater peut-elle être abaissée à 40 ou même à 30 km/h?	La limite de vitesse actuelle sur ces rues est de 50 km/h (limite non affichée). La portée du présent projet ne couvre pas la réduction de la limite de vitesse.
<b>10</b>	Pourquoi les intersections ne sont-elles pas réaménagées en des intersections protégées?	La portée et le budget du présent projet se limitent à la transformation des voies réservées aux autobus en des installations cyclables. En règle générale, les travaux se limiteront aux arrêts d'autobus afin d'éviter que les autobus s'arrêtent dans les bandes cyclables lorsqu'ils s'arrêtent pour prendre ou laisser monter des passagers. L'aménagement d'intersections protégées demanderait des fonds supplémentaires et la reconfiguration des rues nord-sud, ce qui n'est pas prévu dans le cadre du présent projet. L'infrastructure cyclable en direction ouest de la rue Albert et l'infrastructure cyclable en direction est de la rue Slater assureront la continuité de ces couloirs pour les cyclistes.

Thème	Questions	Réponses
<b>Conception</b> 11	Peut-on aménager des passages surélevés pour piétons aux intersections?	L'aménagement de passages surélevés pour piétons nécessiterait la reconstruction des intersections et la modification du réseau de drainage, notamment l'ajout de puisards. Ces travaux ne sont pas prévus au budget du présent projet.
12	Les feux de circulation fourniront-ils des signaux avancés aux piétons et aux cyclistes?	La Direction de la circulation routière de la Ville gère le fonctionnement des feux de circulation. Elle participe au projet et déterminera le fonctionnement des feux. Cette question sera examinée.
<b>Travaux</b> 1	Les travaux auront-ils lieu la fin de semaine ou, encore, en soirée ou la nuit?	Nous devons encore examiner les restrictions relatives à la mise en place du chantier et au calendrier des travaux prévus dans le contrat. Il est possible que des travaux de nuit ou de fin de semaine aient lieu là où les répercussions sur la circulation seront les plus importantes, par exemple si une intersection doit être fermée pour permettre l'installation d'une conduite d'eau principale.
2	Des avis seront-ils envoyés avant le début des travaux?	Oui. La Ville tiendra une séance d'information publique avant le début des travaux afin d'informer les gens sur la portée des travaux et sur ce à quoi ils peuvent s'attendre pendant les travaux. Des avis seront également envoyés par la poste à toutes les adresses situées à proximité du chantier.
3	Les rues Albert et Slater seront-elles accessibles pendant les travaux?	L'accès aux entrées pour les piétons sera maintenu en tout temps. L'accès pour les piétons le long de ces rues sera maintenu à tout le moins sur un côté de la chaussée. Pour ce qui est des véhicules, il y aura des réductions du nombre de voies afin de permettre l'installation de la nouvelle conduite d'eau principale et la mise en place des éléments du paysage de rue. Il pourrait y avoir de brèves fermetures de rues afin d'assurer le bon déroulement de travaux complexes, comme l'installation de la nouvelle conduite d'eau principale au milieu d'une intersection. Ces fermetures seront annoncées à l'avance.
4	En tant que propriétaire d'entreprise, je m'inquiète des répercussions qu'auront les travaux.	Les couloirs des rues Albert et Slater resteront accessibles et ouverts, sauf en cas de fermeture temporaire qui sera annoncée à l'avance. La Ville pourra installer des panneaux et utiliser les médias pour informer le public que les commerces sont ouverts comme d'habitude.